

vre de près l'ingestion de l'antihelminthique. On prescrira ainsi *vingt grammes d'huile de ricin à prendre une demi-heure après l'absorption du tœnifuge*. Puis on fera garder le *repos au lit* afin d'éviter les vertiges, les nausées qu'on observerait autrement. Pour éviter la fragmentation facile du tœnia au moment de l'expulsion, *l'enfant ira à la selle sur un vase plein d'eau tiède*; la masse du ver sera ainsi soutenue par le liquide et le tiraillement sera moindre. On devra rechercher si la tête a été expulsée.

En cas d'insuccès, il faut *attendre au moins six semaines avant de recommencer la médication*.

B) *Traitement prophylactique*. — Les recommandations qui constituent cette partie du traitement ne sont pas inutiles à observer: la récurrence de l'helminthiase intestinale, si fréquente et si ennuyeuse pour l'enfant comme pour son médecin, tient à leur reconnaissance.

1° *Lombrics*. — Les matières fécales chargées de ces vers devront être brûlées ou désinfectées avec du *sulfate de cuivre* par exemple. Les enfants ne devront boire que de l'*eau bouillie* ou *filtrée*; si on donne des fruits crus ou des légumes crus ils devront être très soigneusement lavés. Il sera non moins utile de les *empêcher de jouer avec le terreau de jardin*, où les lombrics s'accouplant et rampant aux heures fraîches de la journée, déposant leurs œufs.

*Oxyures*. — Avec les oxyures, la récurrence est fréquente; on fera une *toilette soignée des mains*, que les enfants portent si souvent à leur bouche et qui ont été infectées pendant les grattages. On prendra en plus toutes les précautions recommandées contre les lombrics.

*Toenias*. — Le tœnia provenant souvent de la viande crue du bœuf, si on veut employer chez l'enfant cette thérapeutique par la viande crue, on prescrira du *mouton* ou du *veau*. L'éloignement d'animaux, tels que le chien, susceptibles de porter le tœnia, sera conseillé, tout au moins le traitement concomitant de l'animal.

(AUSSET.)